LE GOUVERNEMENT LE PLUS CHER DE LA Vème REPUBLIQUE

160 millions d’euros. C’est le coût global, en 2021, du gouvernement Castex tel qu’il résulte de l’examen attentif du document budgétaire (« jaune ») consacré aux cabinets ministériels que j’analyse chaque année depuis quinze ans. Il y a deux ans, le coût du gouvernement d’Édouard Philippe s’élevait à 126 millions, soit en deux ans une augmentation de 26,6%.

L’année dernière, le document établi par les services du Premier ministre étant particulièrement incomplet, compte tenu de la date de nomination des secrétaires d’État, j’avais surestimé la dépense globale en majorant les effectifs concernant le personnel-support[[1]](#footnote-1).

Pour autant la réalité ne change pas : le gouvernement Castex reste le plus cher de la Vème République. Ce coût doit cependant être relativisé : sur 1000 euros de dépenses publique, il représente 12 centimes d’euros. Toutefois, compte tenu de la visibilité qui s’attache au gouvernement, un comportement exemplaire est souhaitable.

Or le rapprochement des gouvernements de Philippe (2019) et de Castex (2021) se caractérise par l’expression toujours plus. Plus de ministres : 42 contre 34 (+24%), plus de conseillers 559 contre 313 (+79%), plus d’effectifs de cabinets ministériels 2793 contre 2338 (+19%), plus d’indemnités de sujétions particulières 27,7 millions contre 22,3 millions (+24%).

Seul point positif : la rémunération moyenne individuelle d’un conseiller ministériel diminue, et cela pour la troisième année consécutive : 9318 euros en 2018, 9160 euros en 2019 (-1,7%), 8737 en 2020 (-4,6%) et 8225 en 2021 (-5,9%). Il est vrai qu’en 2017 le gouvernement Philippe avait augmenté les rémunérations des membres de cabinet de 20%.

Le détail des coûts des deux gouvernements figure ci-dessous (en millions d’euros)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | 2021 | 2019 |
| Rémunérations des ministres | 5,2 | 4,1 |
| Cabinet du Premier ministre | 27,5 | 26,7 |
| Cabinet des ministres et des secrétaires d’État | 126,8 | 125,9 |
| **TOTAL** | **159,4** | **125,9** |

Une analyse plus fine permet de chiffrer en 2021 le coût d’un cabinet ministériel de plein exercice à 4,8 millions d’euros, celui d’un ministre délégué à 2,2 millions et celui d’un secrétaire d’État à 1,6 millions.

Malgré les progrès accomplis, au fil des années, ce document annexé au projet de loi de finances devrait être complété comme le réclame l’observatoire de l’éthique publique et, plus récemment la Cour des comptes. Ainsi, la Cour dans l’examen des crédits du cabinet du ministre des Outre-Mer préconise d’identifier précisément les crédits alloués aux dépenses de fonctionnement et de représentation du cabinet, aujourd’hui non connues. De même elle estime judicieux en s’appuyant sur des critères objectifs, tel que le niveau des fonctions exercées, d’aboutir à une échelle de rémunérations claire, objective et sans ambiguïté pour les collaborateurs de cabinets.

Enfin la Cour souhaite l’apparition de règles claires et transparentes concernant l’attribution des indemnités de sujétions particulières réparties aujourd’hui à la liberté d’appréciation du ministre.

Ces trois améliorations sont préconisées également par l’observatoire de l’éthique publique, que j’ai l’honneur de présider, au nom de la transparence constructive qui constitue notre ligne directrice. Il faut souhaiter qu’elles apparaitront dans le prochain document sur les cabinets ministériels.

1. Alors qu’en 2019 on comptait 6,5 personnes-support par conseiller ministériel, j’avais retenu un ratio de 4,8 qui s’est révélé encore trop élevé puisqu’en 2021 il s’élève à 4 par conseiller. [↑](#footnote-ref-1)